

**01 Question de Mme Katrin Jadin au ministre de l'Intérieur sur "le recrutement d'inspecteurs principaux dans les rangs de la police intégrée" (n° 9840)**

01.01 **Katrin Jadin (MR)** : Selon des agents fédéraux germanophones disposés à passer l'examen dans leur langue maternelle, ce concours se ferait exclusivement en français et en néerlandais. Le besoin d'inspecteurs dans les localités germanophones est criant. Ces inspecteurs germanophones pourront-ils, eux aussi, prétendre à cette épreuve organisée prochainement ? Cette épreuve pourra-t-elle être organisée en allemand ?

01.02 **Guido De Padt, ministre (*en français*)** : Les épreuves sont organisées en français ou en néerlandais car les candidats ne connaissent pas leur future affectation lors de leur admission en formation de base. Cela est tout à fait conforme à la législation linguistique. Il est vrai que parfois, un examen est organisé en allemand pour les candidats germanophones. Par manque de moyens et eu égard à bien d'autres priorités, cela ne sera pas le cas cette année.

01.03 **Katrin Jadin (MR)** : Il y a un besoin de recrutement pour les prochaines années suite au départ de certaines personnes à la pension. Cela aurait pu être fait précédemment. Est-t-il utile ou non de le faire en allemand parce que la demande est réelle et qu'il s'agit d'agents motivés qui, pour certains, souhaitent se soumettre à ces examens depuis plusieurs années ?

*L'incident est clos.*